



3^E CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSIN

DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

BRIEF CRÉATIF

PRÉSENTATION

Dessine-moi l'abolition... est un concours international de dessin à destination des jeunes de 12 à 18 ans dont l'objectif est de s'initier à l'engagement abolitionniste grâce à une démarche créative. La réalisation d'une affiche est un excellent moyen de sensibiliser l'opinion publique car cela permet de divulguer un message de manière large et rapide.

Un jury international sélectionnera les 50 meilleures affiches qui seront ensuite exposées lors des prochains Congrès régionaux (2018) et mondiaux (2019) contre la peine de mort et dans chaque pays participant. Un catalogue de l'exposition sera également publié pour valoriser l'engagement citoyen des jeunes. Les 3 meilleures affiches recevront un prix spécial.

THÈME DU CONCOURS

Pour être sélectionnée, l'affiche devra exiger l'abolition universelle de la peine de mort. Tu peux, par exemple, illustrer l'un des points suivants :

- En 2016, 55 pays pratiquent encore la peine de mort ;
- La peine de mort touche surtout les personnes à faibles revenus ;
- La peine de mort est une torture ;
- La peine de mort entretient le cycle de violence ;
- Certains pays exécutent encore des mineurs ;
- Dans 12 pays du monde, on exécute pour homosexualité ;
- La peine de mort est une vengeance mais pas la justice ;
- La peine de mort est une atteinte à la liberté d'expression ;
- La peine de mort cause des souffrances terribles à la famille du condamné ;
- Ensemble, faisons reculer la peine de mort.

CONSEILS ET CONSIGNES

- Réalise ton affiche sur une feuille A3 ou A4 au format vertical ;
- Tu peux utiliser la technique de ton choix : dessin, peinture, collage, photographie, montage informatique,...
- Assure-toi que le message de ton affiche est clair et concis : on doit comprendre tout de suite ce que tu veux dire ;
- Engage-toi contre la peine de mort grâce à ton affiche ;
- N'oublie pas de mettre ton nom, prénom, âge et nationalité au dos de ton dessin en lettres romaines.

Afin de t'aider dans la réalisation de ton affiche, tu peux t'aider du petit guide méthodologique sur la création d'une affiche réussie en pièce jointe.



3^E CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSIN

DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

DOSSIER D'INSCRIPTION

À l'occasion de la 14^e Journée mondiale contre la peine de mort qui se tiendra le 10 octobre 2016, les jeunes âgés de 12 à 18 ans du monde entier sont invités à participer à un grand concours de dessin dont l'objet est de réaliser une affiche contre la peine de mort. Les 50 meilleurs dessins sélectionnés par un jury international seront exposés dans le cadre des Congrès régionaux et mondiaux contre la peine de mort et dans chaque pays participant. Un catalogue de l'exposition sera également publié pour valoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Le présent dossier d'inscription doit être envoyé par mail (mrossi@abolition.fr) ou par courrier au plus tard le 31 décembre 2016 à l'attention de :

Marianne Rossi
Ensemble contre la peine de mort
69 rue Michelet
93100 Montreuil, France.

➤ Nom de l'établissement scolaire ou de l'association tutrice :

➤ Adresse de l'établissement ou de l'association :

➤ Pays : _____

➤ Âge des jeunes et niveau scolaire : _____

➤ Nombre de jeunes participants : _____

➤ Nom de la personne encadrant les jeunes :

➤ Mail de l'encadrant : _____

➤ Numéro de téléphone de l'encadrant : _____

L'inscription au concours de dessin est gratuite de même que les interventions réalisées auprès des jeunes par ECPM, le Réseau international d'éducation à l'abolition et leurs partenaires.

➤ **Signature et tampon du chef d'établissement ou de l'association tutrice :**



3^E CONCOURS INTERNATIONAL DE DESSIN DESSINE-MOI L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 • Ensemble contre la peine de mort (ECPM), le Réseau international d'éducation à l'abolition et leurs partenaires lancent un concours de dessins sur le thème de l'abolition universelle de la peine de mort. L'objectif est que les jeunes inscrits réalisent une affiche engagée contre la peine de mort.

ARTICLE 2 • Ce concours est ouvert à tous les jeunes âgés de 12 à 18 ans (4^e à la terminale) à travers le monde.

ARTICLE 3 • Les participants sont invités à faire une affiche exprimant leur vision du thème du concours.

ARTICLE 4 • Le dessin doit être fait sur une feuille de papier A3 ou A4 au format vertical, et sur son seul recto.

ARTICLE 5 • Pour être sélectionnée, l'affiche doit transmettre un message abolitionniste compréhensible de tous et facilement mémorisable. Toutes les techniques de réalisation d'affiches sont autorisées : dessin, peinture, graphisme, collage, montage informatique, photographie,

ARTICLE 6 • Les noms, prénoms, âge, ville, pays d'origine et nom de l'établissement scolaire ou de l'association tutrice doivent figurer obligatoirement au dos de l'affiche en lettres romaines.

ARTICLE 7 • La date limite de réception des dessins est le 28 février 2017. L'original de chaque affiche devra être transmis par courrier à Marianne Rossi (Ensemble contre la peine de mort – 69 rue Michelet 93100 Montreuil France). Par souci de sécurité en cas de perte des courriers, il est préférable d'envoyer également au préalable un scan de chaque affiche par mail (mrossi@abolition.fr).

ARTICLE 8 • Un jury composé de professionnels des droits de l'homme sélectionnera les 50 meilleurs dessins et choisira les trois meilleurs.

ARTICLE 9 • Récompense pour les gagnants :

Les 50 meilleurs dessins seront imprimés et exposés lors des prochains Congrès régionaux (2018) et mondiaux (2019) contre la peine de mort et dans chaque pays participant. Un catalogue de l'exposition sera édité et distribué aux gagnants.

Les auteurs des 3 meilleurs dessins seront interviewés pour la réalisation d'un article qui sera publié sur le site Internet de tous les partenaires du concours et relayés sur les réseaux sociaux. Ils recevront des cadeaux en lien avec le thème des droits de l'homme et de l'art.

ARTICLE 10 • Les 50 élèves sélectionnés seront informés par l'intermédiaire de leur enseignant référent ou de l'association tutrice qui sera contacté par mail ou par téléphone. Les résultats seront annoncés entre le 3 et le 7 avril 2017.

ARTICLE 11 • La participation à ce concours signifie que les participants s'engagent à céder tous leurs droits sur leur dessin.

ARTICLE 12 • Les enseignants référents et associations tutrices s'engagent à accompagner les jeunes sur ce projet jusqu'à son terme.

ARTICLE 13 • Les organisateurs ne retourneront aucun dessin.

ARTICLE 14 • Si, par suite d'un cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable.

ARTICLE 15 • Le fait d'envoyer un dessin suppose l'acceptation du présent règlement. Aucun recours sur le mode d'organisation ou sur les résultats du concours ne sera accepté. Les décisions du jury sont sans appel.

— Signature de l'enseignant référent / association tutrice :

— Signature du chef d'établissement (si c'est une classe qui s'inscrit) :